

Parc certifié exécutoire

Adoption par le préfet : 30/05/2017

Publication : 30/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Une autre vie s'invente ici

Délibération 2017 CS 48 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DES BASSINS VERSANTS DE LA RESERVE DE BIOSPHERE LUBERON-LURE (CALAVON, LARGUE, LAUZON, SUD LUBERON)

L'an deux mille dix-sept et le 18 mai à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Laurence PONCHON, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTE-BARANCOURT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Christiane NAJI, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Nelly BAJOLLE, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Philippe ROUX, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Pascal DEPOISSON, Pierre PESSEMESSE, Daniel LECORNEC, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD

Anne-Cécile REUS à Fernand PEREZ

Messieurs

Jacques DECUIGNIERES à André BERGER

Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE

Francis FARGE à Gisèle MAGNE

Mathias MEIGNAN à Arnaud BOUTET

Pierre POURCIN donne pouvoir à André BOUFFIER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Bénédicte MARTIN, Geneviève RECUBERT

Monsieur Rémy RAYE

Etaient aussi présents

Mesdames Marie-Christine KADLER, Sandrine REDENTI

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment les orientations A.1 « Protéger et gérer la biodiversité » et A2 « Protéger et gérer les ressources naturelles » avec leurs objectifs opérationnels suivants :
 - A.1.01.01. Conduire et accompagner les actions scientifiques et les inventaires du Parc y compris sur les territoires hors parc de la réserve de biosphère
 - A.1.02.01. Valoriser les connaissances des travaux réalisés
 - A.1.02.02. Gérer la réserve de biosphère
 - A.1.07/08/09/10.01. Protéger et restaurer les écosystèmes remarquables et menacés, végétales et animales
 - A.2.01.01. Faire émerger une gestion patrimoniale et raisonnée des sols
 - A.2.03.02. Contribuer à la bonne atteinte de l'état des masses d'eau
- Vu la Réserve de biosphère Luberon-Lure créée et approuvée par l'UNESCO en 1997, et renouvelée en 2010, dont la gestion est pilotée par le Parc naturel régional du Luberon
- Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015, et notamment les objectifs 1.A. « Approfondir et valoriser les connaissances sur les écosystèmes aquatiques » et 1.B « Préserver durablement les zones humides » avec leurs dispositions spécifiques associées :
 - D63 : « Actualiser et compléter les inventaires sur le bassin versant »
 - D65 « Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme »
 - D66 « Assurer la protection de l'ensemble des zones humides dans tous les projets ou opérations d'aménagement »
 - D67 « Elaborer et mettre en œuvre des mesures de gestion sur les zones humides prioritaires »
- Vu le contrat de rivière du Calavon-Coulon signé le 09 avril 2015 par les partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départementaux) et notamment son action B1.4 « Harmoniser les inventaires sur les zones humides »
- Vu le contrat de gestion du Largue signé le 30 avril 2013 par les mêmes partenaires financiers précités, et notamment son action M.3.1 « Evaluer les enjeux fonctionnels des zones humides, hiérarchiser l'inventaire pour une stratégie de gestion, et étudier l'élaboration d'un programme de restauration et de mise en valeur sur des sites prioritaires »

Considérant :

- que les zones humides jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement des écosystèmes et du cycle de l'eau (ressource, qualité, risque)
- qu'une vision globale et homogène des zones humides du territoire Luberon-Lure est nécessaire pour définir les sites prioritaires et une stratégie opérationnelle d'intervention qui éclairera notamment les intercommunalités dans leur prise de compétence de la GEMAPI

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'étude d'un plan de gestion stratégique sur les zones humides de la Réserve de biosphère Luberon-Lure dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le Parc naturel régional du Luberon ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté et **D'AUTORISER** son Président à solliciter l'aide financière maximale de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional avec un dé plafonnement des aides publiques tel que :

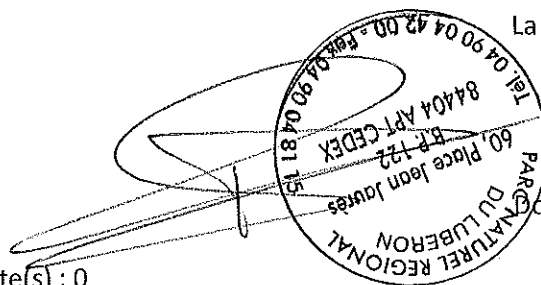
Dépenses (en euros TTC)		Recettes		
Etude plan de gestion stratégique des zones humides de la réserve de biosphère Luberon-Lure	45 000 €	Agence de l'Eau	80%	48 000 €
		Conseil Régional	20%	12 000 €
Total	60 000 €	Total	100 %	60 000 €

- **AUTORISE** son Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, et notamment les conventions particulières de financement ainsi que les pièces nécessaires à la commande publique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0